Colloque en visioconférence
organisé par le GRIDAUH et l'Ordre des avocats de Paris
vendredi 20 novembre 2020 de 9h30 à 12h30

Droit de l'urbanisme et transition énergétique

Président de la séance
Maître Vincent CANU
Avocat au Barreau de Paris
Représentant le Barreau de Paris à l'assemblée générale du GRIDAUH

9h15 Accueil des participants sur la plateforme Zoom

9h30
- Propos introductif :
La transition énergétique et le droit de l'urbanisme : la nécessité d'une énième réforme ?
Frédéric Rolin, Professeur de droit public à l'Université Paris-Saclay, codirecteur scientifique du GRIDAUH

- La transition énergétique et le PLU
Arnaud Gossement, Avocat à la Cour, Professeur de droit public associé à l'Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne, membre du SERDEAUT-IRJS

- La transition énergétique et les documents stratégiques
Fabrice Cassin, Avocat à la Cour, associé dans le cabinet LPA-CGR avocats

- La transition énergétique et la protection des paysages, des sites et du patrimoine : une menace ?
Noé Wagener, Professeur de droit public à l'Université Paris XII-Créteil, codirecteur scientifique du GRIDAUH

- Transition énergétique et les autorisations d'urbanisme
Jean-Charles Rotoullié, Professeur de droit public à l'Université de Saint-Etienne

Transition énergétique et droit de l'urbanisme

Colloque en visioconférence
vendredi 20 novembre 2020
9h30-12h30

Cette formation se déroulant en visioconférence via la plateforme Zoom, vous recevrez un lien pour vous connecter à Zoom après paiement des frais d'inscription.

Inscription obligatoire avant le 16 novembre 2020

Frais d'inscription :

- 50 euros TTC
- Avocats : 30 euros TTC

La demande de validation du colloque au titre de la formation continue obligatoire des avocats (EFB) est en cours.

Les demandes d'inscription accompagnées du formulaire ci-joint et d'un chèque établi à l'ordre du GRIDAUH ou d'un bon de commande devront nous parvenir **avant le 16 novembre** à l'adresse suivante :

GRIDAUH
12, Place du Panthéon
75231 PARIS CEDEX 05

Pour un paiement par virement, veuillez nous contacter à : gridauh2@univ-paris1.fr

Participation gratuite avec inscription préalable et envoi de pièces justificatives :

- Enseignants-chercheurs titulaires : copie de la carte professionnelle.
- Etudiants : copie de la carte d'étudiant

Les demandes d'inscription des étudiants et des enseignants peuvent être directement envoyées à gridauh2@univ-paris1.fr

Les inscriptions seront confirmées uniquement par courriel.

Une facture et une attestation de participation, si vous vous êtes connecté(e), seront adressées après la manifestation à l'adresse électronique indiquée sur votre fiche d'inscription.

Renseignements : gridauh2@univ-paris1.fr